



Rapport de suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

En date du 31 décembre 2019

Rédaction : Ézéchiél Simoneau
Conseiller en développement durable
MRC de L'Érable
Tél. : (819) 362-2333, poste 1226
Courriel : Esimoneau@erable.ca



AVANT-PROPOS

Dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, les autorités responsables doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur. Ce résumé présente quelques-unes des actions accomplies durant l'année 2019 et un tableau complet expose l'état d'avancement des actions contenues dans le PGMR au 31 décembre 2019.

Économie circulaire Arthabaska-L'Érable

L'objectif du projet Économie circulaire Arthabaska-L'Érable est de créer une symbiose industrielle entre les entreprises localisées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et de L'Érable. L'économie circulaire consiste en un réseau d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matières (ex. : sous-produits), d'eau ou d'énergie. Ces échanges forment des synergies. En allongeant le cycle de vie des ressources dans le respect de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage/Compostage, Valorisation), la symbiose fait la promotion des technologies propres et de la production propre, des approches plus efficaces et respectueuses de l'environnement. Par les liens qu'elle crée dans le tissu industriel, social et économique d'une région, cette économie circulaire est aussi un outil concret de développement durable. C'est dans cette optique que le projet économie circulaire Arthabaska-L'Érable a pris son envol au printemps 2019. D'une durée de trois ans, la réalisation du projet est rendue possible grâce à la participation du Mouvement Desjardins qui versera un montant de 120 000 \$ en provenance du Fonds de 100 millions \$ créé en 2016 en plus d'un appui global de 133 000 \$ en provenance des villes de Victoriaville, Plessisville, Princeville et Warwick, du cégep de Victoriaville, du CFER Normand-Maurice, de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CLD), de Développement économique de L'Érable, de la SADC Arthabaska-Érable et de Gesterra. L'économie

circulaire, qui vise à changer notre modèle économique pour optimiser l'utilisation de nos ressources, ratisse beaucoup plus large que le recyclage.

Projet pilote de tri mécano biologique des déchets

Le tri mécano biologique des déchets se veut une alternative à la collecte de la matière organique. En effet, cette technologie permettrait de retirer et valoriser la matière organique présente dans les ordures ménagères sans l'utilisation d'une 3^e voie. Une alternative forte attrayante d'un point de vue économique et environnemental surtout pour les municipalités possédant de vastes territoires avec des unités d'habitation dispersées d'une part et d'autres. Débuter à la fin de l'automne 2017, les tests touchant le pilote TMB à continuer tout au long de l'année 2018 et se sont finalisé en septembre 2019. Plusieurs tests d'affinage du compost ont été réalisés en 2019 pour trouver l'ordre le plus logique et la combinaison d'équipements la plus efficace. Le rapport complet de ce projet pilote est attendu pour le début de l'année 2020. Une présentation sera également effectuée auprès des élus et directions des municipalités pour permettre de démontrer si la chaîne TMB est fonctionnelle sur le pan technique

Collecte du plastique agricole

L'année 2019 est la deuxième année où l'ensemble des 10 municipalités rurales de la MRC ont participé à la collecte du plastique agricole pour l'ensemble de l'année. On répertorie pour cette période le recyclage de 280 tonnes de plastique agricole grâce à la participation de 202 producteurs agricoles. La méthode se définit en une collecte annuelle de conteneur de 2 à 4 verges installé directement chez les producteurs. Ainsi, une multitude de types de plastique agricole sont récupérés (plastique de balle ronde, big bag,

bâche d'ensilage, etc.). Les producteurs agricoles ont également accès à une fiche d'information sur les types de plastique récupérable concocté par la MRC en collaboration avec le CISA et les différentes entreprises de collecte.

Gestion des appels d'offres de collecte des matières résiduelles

Bien que la compétence en GMR soit de responsabilité municipale dans la MRC, la MRC de L'Érable est responsable d'élaborer les devis d'appel d'offres pour les collectes de matières résiduelles, et ce, dans une perspective d'analyser les meilleures pratiques en GMR dans le but de bénéficier d'une plus grande efficacité sur les plans financiers et opérationnels. La MRC a donc procédé à l'élaboration des devis d'appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des déchets solides et des matières récupérables pour neuf des onze municipalités de son territoire en plus de procéder à l'ouverture publique des soumissions. Un travail semblable a été fait pour l'appel d'offres de collecte et traitement des plastiques agricoles. En raison du climat et de la crise du recyclage qui sévit actuellement à l'échelle mondiale, les contrats de déchet et de matière récupérable ont été octroyés pour une période de trois ans tandis que le contrat concernant le traitement des plastiques agricoles a été octroyé pour une durée d'un an.

Agents de sensibilisation en gestion des matières résiduelles

Au début de l'été 2019, la MRC a procédé à l'embauche de deux étudiants afin de sensibiliser les citoyens à la saine gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, ces derniers ont effectué une vérification visuelle des bacs de récupération et à déchets et ont laissé sur place des avis d'information du type accroche-porte. Ils ont eu la chance de recommander les citoyens aux endroits dédiés à la récupération et la valorisation des matières résiduelles (écocentre, organismes communautaires de récupération, journée Normand

Maurice, etc.). Cette caractérisation a permis la production d'un rapport qui met en lumière les forces et faibles de la gestion des matières résiduelle résidentielle de chacune des municipalités. Depuis 2018, c'est près de 65% des résidences qui ont été visités. La MRC a donc pris la décision de reporter le projet pour l'année 2020. Les agents avaient également comme mandat de participer à certains événements organisés par les municipalités et d'en évaluer le caractère environnemental. Chose faite, ils ont formulé certaines recommandations qui pourront être utilisées par les promoteurs pour les années subséquentes. Finalement, les agents ont également supporté le travail du chargé de projet en économie circulaire en plus de produire des fiches portraits d'entreprises qui mettent en œuvre l'économie circulaire au sein de leur organisation.

Nous avons utilisé l'échelle présentée ci-dessous pour décrire l'état d'avancement des actions:

- 1- En continu
- 2- Réalisée (100 %)
- 3- Partiellement réalisée (75 %)
- 4- Mise en œuvre (50 %)
- 5- En planification (25 %)
- 6- Non débutée (0 %)

Tableau 1 : Mesures pour les matières recyclables

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Informer les citoyens des coûts moins élevés du recyclage.	Cette mesure prévoit informer les citoyens des bénéfices économiques du recyclage par le moyen d'une campagne d'information utilisant les médias sociaux, les médias conventionnels et les bulletins municipaux.	MRC et Municipalités	2016-2020	En continu	Diffusion de messages dans les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels. (Journal local et municipal)
1.2	Conteneurs à récupération pour les ICI.	Inciter les ICI à se procurer un conteneur plus volumineux ou plusieurs bacs à récupération.	MRC, Dév. Économique de L'Érable et ICI	2018-2020	En planification	
1.3	Publiciser et soutenir la collecte du plastique agricole.	Certaines entreprises de collecte sélective peuvent collecter le plastique agricole dans le bac à récupération, toutefois les administrations municipales et les citoyens ne connaissent pas la disponibilité de ce service. Par ailleurs, certaines municipalités implanteront une collecte du plastique agricole par conteneur de 2 ou 4 verges	MRC, Municipalités, UPA	2016-2020	Réalisée (2018)	L'ensemble des 10 municipalités rurales de la MRC de L'Érable dispose d'une collecte de plastique agricole. En 2018, c'est 249 tonnes de plastique agricole qui a été récupéré grâce à cette collecte.
1.4	Favoriser la récupération du	La mise en place d'un projet novateur de collecte par	MRC et Municipalités	2017-2020	Réalisée (2017)	L'ensemble des municipalités du territoire a implanté la

	plastique agricole par des projets novateurs.	conteneur qui faciliterait la collecte du plastique pourrait favoriser la récupération de ce plastique et accroître le taux de recyclage des municipalités rurales. La méthode retenue serait de doter les utilisateurs de plastique d'ensilage de conteneurs de 2 ou 4 verges cubes qui seraient posés directement à la ferme.				collecte du plastique agricole chez les agriculteurs. En 2017, les deux dernières municipalités (Princeville et Paroisse de Plessisville) ont débuté la collecte des plastiques par conteneurs.
1.5	Évaluer la possibilité d'installer un lieu de dépôt centralisé pour les matières recyclables utilisées par les producteurs agricoles. Si l'étude est satisfaisante, implanter un tel lieu de dépôt.	Ces déchets doivent bien souvent être portés en différents lieux de dépôt, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la récupération en milieu rural. Un inventaire des principales matières retrouvées dans les fermes sera effectué avec l'aide de l'UPA locale. Si l'on rencontre un potentiel intéressant, nous pourrions implanter des lieux de dépôt centralisés dans les municipalités rurales.	MRC et UPA locale	2017		
1.6	Formation d'une patrouille verte jeunesse afin de diffuser de l'information et d'inspecter les bacs	Une patrouille verte parcourra la MRC de L'Érable afin de diffuser de l'information aux citoyens.	MRC, Municipalités, Impact Emploi	2018-2020	Partiellement réalisé	La MRC a procédé à l'embauche de deux étudiants au printemps 2019. Les étudiants ont visité 3 064 portes sur 10 868 (28,19%) et inspecté de nombreux bacs

	à déchets en bordure de route.					d'ordure et de recyclage en plus d'accompagner les promoteurs de différent évènement. Un rapport des activités a été produit à cet effet. Une des stagiaires a également appuyé le projet Économie circulaire Arthabaska-L'Érable.
1.7	Soutenir les efforts en GMR des ICI afin d'accroître le recyclage.	Dans un premier temps, un inventaire visuel sera fait afin de mieux connaître la composition des déchets qui nous permettra de préciser les matières qui sont jetées à la poubelle par les ICI. Par la suite, un plan d'intervention sera rédigé afin d'amener les ICI à accroître la récupération de matières. Cet inventaire nous permettra aussi de savoir si l'on retrouve du bois jeté par des entreprises de transformation du bois dans la MRC. Le bois peut être amené à être valorisé dans d'autres entreprises de la MRC.	MRC, Municipalités, Commissaire industriel	2017-2020	Mise en œuvre	En mars 2019, le projet économie circulaire Arthabaska-L'Érable a enfin pris son envol, et ce pour une période de 3 ans.
1.8	Soutenir les projets de consigne sociale.	Inciter les entreprises à amasser leurs contenants consignés sur les lieux de travail (usines et institutions) et à offrir leurs vides à un organisme ou une	MRC et organisme sociaux	2018-2020	En planification	

		cause qui leur tient à cœur. La MRC interviendrait afin de mettre en relation les organismes sociaux et les entreprises.				
1.9	Offrir des bacs à récupération et les rendre disponibles dans les lieux publics.	Cette mesure prévoit accroître l'offre de bacs à récupération dans les lieux publics et les événements municipaux.	MRC et Municipalités	2016-2018	Mise en œuvre	À l'été 2019, certains événements qui avaient été analysés à l'été 2018 par les étudiants ont amélioré leur gestion des matières résiduelles. De plus, en juin 2019, la MRC a fait une demande d'aide financière au programme de récupération hors foyer pour l'achat d'unité de recyclage pour les lieux publics. Ce projet 82 000\$ n'a malheureusement pas été retenu.

1.10	Planter et soutenir un programme de récupération de la tubulure d'érable.	Cette mesure entend mettre en place un programme de récupération de la tubulure d'érable. Pour cela, un partenariat sera établi avec une entreprise afin d'en faire la collecte et le traitement.	MRC et Municipalités	2018-2020	En planification	Suite à la fermeture de Recyc Polytube début 2019, aucune entreprise de la région ne recycle la tubulure acéricole. Le seul recycleur disponible est Environek, situé en Beauce. Une analyse des différentes
------	---	---	----------------------	-----------	------------------	--

						<p>méthodes devra être faite au courant des prochaines années. Pour conclure, une résolution a été adopté par la MRC pour inclure l'intégralité des coûts de collecte et transport, et de conditionnement et traitement de la récupération de tubulure acéricole dans le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.</p>
--	--	--	--	--	--	--

Tableau 2 : Mesures pour les matières putrescibles

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.1	Implanter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'éliminer	En partenariat avec d'autres MRC, nous travaillerons en collaboration avec le CRIQ, pour analyser la faisabilité technique de séparer les matières organiques des autres matières par un tri mécano-biologique (TMB), et pour mettre en œuvre	MRC, CRIC, MRC partenaires	2016-2020	Partiellement réalisée	Le rapport présentant les résultats du projet pilote TMB a été transmis aux partenaires municipaux à la fin du mois d'octobre 2019. Si les résultats présentés sont satisfaisants, une analyse économique sera

	l'enfouissement de la matière organique pour 2020.	un projet pilote, qui pourrait se transformer en projet à grande échelle.				réalisée pour comparer les coûts du TMB, versus une collecte à 3 voies.
2.2	Étude de l'implantation d'une plateforme de traitement de la matière organique.	Rédaction d'une étude de pré faisabilité pour la construction et l'opération d'un site de compostage.	MRC	2016	Réalisée (2016)	Une analyse de pré faisabilité a été réalisée à l'interne. Le projet a été suspendu en raison des coûts trop élevés. Le projet est sur la glace en attente des résultats du projet pilote TMB.
2.3	Accompagner des commerces (restaurants et épicerie) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques.	Les restaurants et les épicerie représentent un défi important à l'implantation d'une collecte des matières organiques dans les ICI. Pour y arriver, la MRC les accompagnera dans l'implantation au sein de leurs activités d'une collecte de la matière organique.	MRC	2020	Non débutée	
2.4	Favoriser l'herbicyclage en subventionnant la conversion des tondeuses à gazon.	Mise en place de mesures pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage.	MRC et municipalités	2016-2020	En continu	Les étudiants embauchés pour l'été 2019 ont transmis des feuillets informatifs à cet effet.
2.5	Former une table de réflexion sur la récupération des matières organiques.	En formant une table de réflexion sur la récupération des matières organiques, qui comprendraient des acteurs des milieux urbain et rural, nous serons mieux en mesure	MRC, UPA, Organismes sociaux, Chambre de commerce	2018-2020	Non débutée (En attente des résultats de l'analyse économique TMB vs 3 ^e)	Concrètement, cette table produira un document identifiant les défis liés à l'implantation de la collecte des matières organiques et donnera des

		d'obtenir une mobilisation des groupes les plus importants de la MRC pour aider à la mise en place de nouveaux comportements.			voie)	recommandations aux municipalités quant à celle-ci.
2.6	Organiser des ateliers et conférences dans les écoles de la MRC.	Cette mesure prévoit organiser une tournée des écoles primaires et secondaires afin d'expliquer le compostage et de montrer les bonnes pratiques afin que les jeunes ramènent ces comportements exemplaires à la maison.	MRC et Commission scolaire	2018-2020	Non débutée (En attente des résultats de l'analyse économique TMB vs 3 ^e voie)	L'implantation d'une collecte de la matière organique exige que la MRC s'engage à réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.
2.7	Campagne d'information pour une meilleure gestion des déchets putrescibles.	La MRC informera les citoyens par la tenue de séances d'information publiques et en élaborant une campagne sur les médias sociaux qui visera à mettre en ligne toute l'information pour aider le citoyen à disposer correctement de sa matière organique. Par ailleurs, un site web consacré exclusivement à la gestion des matières organiques serait créé afin d'informer les citoyens.	MRC	2029-2020	Non débutée (En attente des résultats de l'analyse économique TMB vs 3 ^e voie)	

Tableau 3 : Mesures pour les encombrants

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.1	Publiciser le service de collecte bimensuelle des encombrants.	Une campagne d'information en partenariat avec l'organisme ORAPÉ permettrait de répondre aux questions qui reviennent le plus souvent, d'accroître sa popularité et d'améliorer ce qui est collecté ou pas.	MRC, Municipalités, ORAPÉ	2016-2020	En continu	ORAPÉ est l'organisme qui fait la collecte des encombrants dans la MRC. Celle-ci est bien implantée, mais les citoyens et les élus sont mal renseignés à ce sujet : quels sont les objets ramassés; pourquoi faut-il donner la liste des objets à ramasser, etc.
3.2	Dans la mesure du possible, les municipalités feront affaire avec une ressourcerie de leur choix pour collecter les meubles et autres objets.	Afin d'être un exemple pour les autres institutions, les municipalités feront affaire, lorsque possible, avec une ressourcerie présente sur le territoire de la MRC lorsqu'elles doivent se départir de meubles ou d'autres objets valorisables.	MRC et Municipalités	2017-2020	Mise en œuvre	La MRC dispose de ses encombrants chez ORAPÉ. Un suivi sera effectué pour vérifier que les municipalités suivent cet exemple.

Tableau 4 : Mesures pour les résidus domestiques dangereux

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.1	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) concernant les résidus domestiques dangereux.	Cette mesure vise à réaliser des activités d'ISE pour amener les citoyens à récupérer les résidus domestiques dangereux et à faire connaître les différents endroits où l'on peut les retourner. On inclut toutes les formes de communication : bulletins municipaux, sites web, médias sociaux.	MRC	2016-2020	Mise en oeuvre	De la sensibilisation en lien avec les RDD a été effectuée par les étudiants directement chez les citoyens durant l'été 2019. Des dépliants informatifs ont été fournis lors de ces visites.
4.2	Implanter des lieux de dépôt pour les RDD.	Quelques municipalités n'ont pas de lieux de dépôt pour les résidus domestiques dangereux. L'implantation d'un lieu de dépôt dans chaque municipalité permettrait de faciliter la récupération des résidus domestiques dangereux.	Municipalités	2017-2020	En planification	
4.3	Produire un état des lieux des matières dangereuses utilisées dans les ICI.	Afin de déterminer des objectifs plus précis quant aux déchets dangereux de type industriel, un état des lieux des matières dangereuses provenant des ICI sera produit et servira à déterminer des objectifs spécifiques pour ces matières.	MRC	2019	Non débutée	

4.4	Participation à la journée Normand Maurice.	La journée Normand-Maurice est un événement régional dont l'objectif est de récupérer les résidus domestiques dangereux. Bien que la majorité des municipalités y participent, quelques-unes ne participent pas à cette journée. La mesure a pour objectif d'amener toutes les municipalités à participer à la collecte.	MRC et municipalités	2017-2020	Partiellement réalisée	7 municipalités sur 11 participent annuellement à la journée Normand-Maurice. Trois autres municipalités ont des points de dépôt à leurs garages municipaux respectifs ou à leur écocentre.
-----	---	--	----------------------	-----------	------------------------	--

Tableau 5: Mesures pour les textiles

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.1	Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires.	La MRC agira comme entremetteur pour ces comptoirs vestimentaires afin de les amener à voir si l'on ne peut pas partager leurs ressources. Il est important de soutenir ce réseau de réemploi en les aidants à établir des partenariats avec d'autres comptoirs vestimentaires pour les aider.	Municipalités et organismes	2016-2020	Non débutée	Le réseau des comptoirs vestimentaires est déjà bien implanté dans la région. Cependant, les quantités reçues par ces différents points de dépôt sont importantes et le manque d'espace et de relève pour la gestion des organisations constitue des défis.
5.2	Implantation de nouveaux lieux de dépôt pour les	Cette mesure vise à implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles. Cette action se	Municipalités et organismes	2018	Non débutées	

	textiles.	fera en concertation avec les organismes du milieu. On ajoutera des conteneurs spécifiques pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôt actuels.				
--	-----------	---	--	--	--	--

Tableau 6: Mesures pour les déchets ultimes

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6.1	Réduire la fréquence de collecte des ordures.	Si nous implantons une collecte par bac brun, l'implantation potentielle de la collecte des matières organiques devrait réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. Dans le cas de la méthode TMB, nous évaluerons s'il est tout de même possible de réduire la fréquence.	Municipalités	2020	Non débuté	En attente des résultats technique et économique d'un potentiel TMB.
6.2	Apposer des autocollants sur les bacs afin de montrer une liste des matières appropriées.	Les citoyens peuvent se poser des questions sur les matières à recycler, à composter ou à envoyer dans le bac à déchets. Pour les aider, un autocollant sur lequel on retrouverait les matières acceptées ou refusées serait apposé sur les bacs	MRC et municipalités	2017	Non débuté	L'échéance de cette action est déplacée pour 2020-2021 en attente des résultats de l'étude technique et économique du TMB pour la gestion de la matière organique.

		servant à la collecte des matières résiduelles.				
6.3	Faire un inventaire des lieux de dépôt sauvages.	On retrouve à l'occasion des lieux de dépôt sauvages pour les déchets. La MRC en association avec les municipalités fera un inventaire de ces lieux de dépôt afin de mesurer la portée de cet enjeu.	MRC	2021	Non débutée	

6.4	Maintenir et promouvoir le programme de financement pour les couches lavables.	Dans un premier temps, ce programme serait maintenu dans les municipalités participantes et, dans un deuxième temps, étendu à d'autres municipalités de la MRC.	Municipalités	2016-2020	En continu	Des municipalités offrent déjà une aide financière de 100 \$ pour l'achat de couches lavables. En 2019, les étudiants ont transmis un feuillet informatif à cet effet.
6.5	Produire un guide pour la tenue d'événements écoresponsables et soutenir les municipalités dans leur organisation d'événements.	Afin d'être un exemple pour les autres organisations, les municipalités et la MRC organiseront des événements écoresponsables. Nous élaborerons un guide des bonnes pratiques pour les municipalités de la MRC qui s'inspirera de la norme BNQ-9700-253 afin d'aider les municipalités à de doter d'un guide de bonnes pratiques.	MRC et municipalité	2018	Mise en œuvre	En 2019, les étudiants ont accompagné des événements organisés par la ville de Plessisville pour optimiser la gestion des matières résiduelles.

Tableau 7: Mesures pour les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7.1	Inclure une clause de récupération des résidus de construction lors d'un contrat municipal.	Les entrepreneurs n'ont aucune obligation de récupérer les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition dans le cas d'un contrat municipal. Une clause sera insérée dans les devis de construction et de rénovation des contrats municipaux pour obliger la récupération des résidus de construction.	Municipalités	2018	Non débutée	
7.2	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	Afin d'aider les entrepreneurs à écologiser leurs opérations, un guide d'information sera élaboré pour leur proposer des pistes de solution afin d'accroître la récupération des résidus de CRD. Par ailleurs, un bottin des ressources locales sera aussi élaboré afin d'aider les propriétaires de maison qui effectuent eux-mêmes leurs rénovations à disposer de leurs déchets de façon écoresponsable.	MRC	2017	Non débutée	

7.3	Organiser des écocentres temporaires dans les petites municipalités.	L'écocentre de la MRC est loin des municipalités périphériques et c'est une raison souvent invoquée par les citoyens pour ne pas récupérer les résidus de construction. La mise en place d'un écocentre mobile offrirait aux résidents la possibilité de rapporter leurs résidus de construction dans un lieu dédié à cet usage permettrait de réduire les dépôts sauvages et d'accroître la récupération des résidus de construction.	Municipalités	2019-2020	Non débutée	
7.4	Produire un inventaire des résidus de bois envoyés au centre de tri et à l'enfouissement dans les entreprises de la MRC.	Puisque l'on retrouve plusieurs entreprises transformatrices de bois qui jettent ou envoient dans un centre de tri des résidus de bois, un inventaire des rejets de bois sera produit afin d'évaluer la qualité du bois et la quantité. Cet inventaire servira à évaluer la pertinence de soutenir les entreprises afin qu'elles trouvent une filière plus écologique afin d'éviter l'enfouissement du bois.	MRC et Développement économique de L'Érable	2018	En planification	Quelques entreprises du domaine du bois ont été référées à une entreprise de valorisation au courant de l'année 2018. L'entreprise Boisdaction de Plessisville a conclu une entente avec AIM Écocentre. C'est 220 tonnes de matières qui éviteront le chemin de l'enfouissement annuel.

Tableau 8: Mesures concernant les boues septiques

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.1	Réglementation sur la vidange des fosses septiques.	Dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement et de respecter les normes environnementales en vigueur qui exigent la vidange obligatoire des installations septiques aux 2 ou 4 ans selon le type d'habitation, le PGMR prévoit adopter un règlement dans lequel on oblige les propriétaires riverains à faire la vidange de leur fosse septique par l'entremise de leur municipalité. Nous exigerons également que l'entrepreneur recycle par épandage les boues de fosses septiques.	Municipalités	2020	Non débutée	Actuellement, les entrepreneurs recyclent 50 % des boues de fosses septiques. En passant par les municipalités, par l'entremise d'un entrepreneur privé, nous exigerons que 100 % des boues soient valorisées.
8.2	Étude pour le regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques.	Une étude du coût / bénéfices d'un regroupement régional sera réalisée pour la gestion des boues de fosses septiques. Si l'analyse préliminaire est concluante, nous lancerons un appel d'offres afin d'obtenir une étude de la part d'une firme de consultant.	MRC et consultants	2018-2020	En planification	GROBEC à réaliser un relevé et portrait de conformité des installations sanitaires individuelles de la municipalité de Lyster en 2018. Une présentation des résultats a été acheminée à la municipalité en 2019. Un comité technique a également été formé à la fin de l'année 2019 pour faire

						avancer ce dossier.
--	--	--	--	--	--	---------------------

Tableau 9: Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9.1	Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles.	Pour bénéficier des avantages d'une uniformité et d'un leadership quant aux communications en gestion des matières résiduelles, ces activités seront regroupées à la MRC de L'Érable, qui veillera à offrir un produit adapté aux réalités rurales et urbaines, tout en bénéficiant des avantages d'un produit uniforme.	MRC	2017-2020	Mise en œuvre	En 2019, la MRC a fourni via le projet étudiant, des dépliants d'information concernant les différents services offerts en GMR sur le territoire. 11 dépliants informatifs ont ainsi été créés pour répondre aux besoins des 11 municipalités de son territoire.
9.2	Restriction de jeter des matières recyclables.	Cette mesure vise à restreindre par voie réglementaire le droit de jeter les matières recyclables, dont le papier et le carton, dans le bac à poubelle. Cette réglementation permettra aux municipalités de sévir envers les citoyens les plus récalcitrants.	Municipalités	2018	Non débutée	
9.3	Restriction de jeter des résidus verts et les matières organiques.	Semblable à l'action précédente, cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les	Municipalités	2020	Non débutée	Cette mesure sera applicable en fonction de la solution choisie pour la gestion des résidus verts et

		quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.				organiques.
9.4	Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw ».	La tarification de la collecte des déchets constitue un outil qui peut amener à la responsabilisation des citoyens. Nous explorerons les possibilités techniques d'implanter une tarification des déchets. Nous regarderons de quelle façon nous pourrions obliger les entrepreneurs privés à utiliser ce type de technologie.	MRC	2016-2020	Non débutée	
9.5	Adopter une résolution dans laquelle la MRC propose aux gouvernements d'inciter les entreprises à standardiser les divers emballages de plastique.	L'un des obstacles majeurs du recyclage c'est la multiplicité des types d'emballage. Une volonté gouvernementale claire pourrait obliger les industriels à standardiser les types d'emballage. La MRC prendra position afin d'indiquer au gouvernement qu'une meilleure gestion des déchets passe aussi par une responsabilisation des entreprises dans la production de leur contenant.	MRC	2017	Non débutée	
9.6	Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement.	En préparation du prochain PGMR, une caractérisation des déchets sera réalisée afin de mieux connaître les déchets	MRC et CRIQ	2020	Non débutée	

		envoyés à l'enfouissement et d'établir un plan d'action mieux adapté à la réalité régionale. Le CRIQ pourrait être appelé à nous appuyer pour cette action.				
--	--	---	--	--	--	--

Tableau 10: Mesures générales de suivi et d'application du plan de gestion

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
10.1	Comité de suivi du PGMR.	Cette mesure prévoit la formation d'un comité de suivi de plan de gestion des matières résiduelles. En collaboration avec la personne responsable de la mise en œuvre, ce comité aura comme mandat de s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion soit respectée. Il fera un rapport régulier au conseil des maires de la MRC de L'Érable afin de faire un bilan de l'état d'avancement des actions.	MRC	2016-2020	En continu	Un comité a été formé et comprend 3 élus de la MRC en plus d'un conseiller en développement durable.
10.2	Rapport de suivi du PGMR	La MRC doit produire un rapport de suivi annuel du PGMR, qui doit être transmis au gouvernement du Québec. Dans	MRC	2016-2020	En continu	Ce document représente le rapport de suivi et comporte les actions encourues par la MRC et ses municipalités en

		ce bilan, on indiquera l'état d'avancement pour chaque action et on y retrouvera un descriptif détaillé de ce qui a été fait. Le bilan sera disponible sur le site Web de la MRC de L'Érable.				plus d'y définir un descriptif, un échéancier, l'avancement des travaux ainsi que les entités responsables de chacune des actions.
--	--	---	--	--	--	--

10.3	Embaucher une ressource permanente	Avec les nouvelles exigences gouvernementales, dont la mise à jour obligatoire du PGMR aux cinq ans et l'implantation prochaine de la collecte des matières organiques, la gestion des matières résiduelles nécessitent un coordonnateur consacré à plein temps à ce dossier.	MRC	2017-2020	Réalisé	Un conseiller en développement durable a été embauché de façon permanente.
------	------------------------------------	---	-----	-----------	---------	--

Date : 23 janvier 2020